



**FORTUNEO**  
BANK

# **DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE POUR UNE PERSONNE SOUS ADMINISTRATION PROVISOIRE**

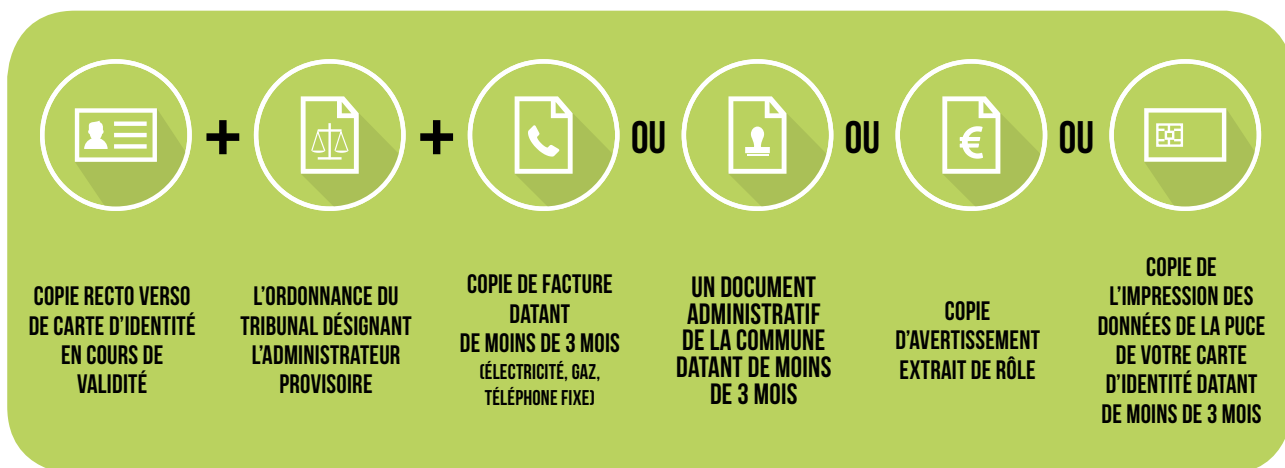
---

**ÉPARGNE & BOURSE EN LIGNE**

**FORTUNEO.BE**

## POUR FACILITER L'OUVERTURE DE VOTRE COMPTE:

1. Assurez-vous que votre demande soit correctement complétée, datée et signée.
2. N'oubliez pas de joindre à cet envoi:
  - ❑ Une **copie recto verso de la carte d'identité du titulaire du compte ET de l'administrateur provisoire**, lisible et en cours de validité avec une photo de bonne qualité. Les signatures du titulaire de compte et de l'administrateur provisoire figurant sur la demande d'ouverture de compte doivent correspondre aux signatures sur les pièces d'identité.
  - ❑ **L'ordonnance du Tribunal désignant l'administrateur provisoire**
  - ❑ Une **preuve d'adresse pour le titulaire du compte ET l'administrateur provisoire parmi lesquelles** :
    - Une facture d'électricité, gaz ou téléphone fixe (les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées) datant de moins de 3 moisOU
    - Un document administratif de la commune datant de moins de 3 moisOU
    - Une copie d'avertissement-extrait de rôleOU
    - Une impression des données de la puce de la carte d'identité si vous disposez d'une carte d'identité électronique



3. L'administrateur provisoire recevra endéans les 20 jours ouvrables :
  - dans un premier courrier : les numéros de comptes et l'identifiant
  - dans un deuxième courrier : le code PIN

# DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE POUR UNE PERSONNE SOUS ADMINISTRATION PROVISOIRE

À COMPLÉTER EN MAJUSCULES ET À RENVoyer SIGNÉ À  
FORTUNEO BANK – SERVICE CLIENTS – Boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles

## 1. TITULAIRE DU COMPTE SOUS ADMINISTRATION PROVISOIRE

### DONNÉES PERSONNELLES

À compléter obligatoirement.

CIVILITÉ  M.  MME

NOM ..... PRÉNOM .....

DATE DE NAISSANCE ..... / ..... / ..... LIEU DE NAISSANCE .....

PAYS DE NAISSANCE ..... NATIONALITÉ .....

**Cochez ici si vous êtes de nationalité américaine ou résident américain  
ou détenteur d'une green card "US Person"**

Veuillez compléter et joindre le formulaire W9 disponible dans la rubrique "Documentation" de notre site ou sur demande au 02/225.19.19.

LANGUE  FR  NL N° DE REGISTRE NATIONAL .....

**ADRESSE LÉGALE** (L'administrateur provisoire doit avoir sa résidence légale en Belgique)

RUE ..... N° ..... BTE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

RÉSIDENCE FISCALE  BELGIQUE  AUTRE ..... SI AUTRE, CODE TIN<sup>(1)</sup> .....

**ÉTAT CIVIL**  MARIÉ(E)  CÉLIBATAIRE  COHABITANT(E) LÉGAL(E)  SÉPARÉ(E)  VEUF(VE)

NOM DU CONJOINT ..... PRÉNOM .....

<sup>(1)</sup> Plus d'informations sur [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/tin/tinByCountry.html](https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html)

## 2. ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

### DONNÉES PERSONNELLES

À compléter obligatoirement.

CIVILITÉ  M.  MME

NOM ..... PRÉNOM .....

DATE DE NAISSANCE ...../...../..... LIEU DE NAISSANCE .....

PAYS DE NAISSANCE ..... NATIONALITÉ .....

**Cochez ici si vous êtes de nationalité américaine ou résident américain ou détenteur d'une green card "US Person"**

Veuillez compléter et joindre le formulaire W9 disponible dans la rubrique "Documentation" de notre site ou sur demande au 02/225.19.19.

LANGUE  FR  NL N° DE REGISTRE NATIONAL .....

**ADRESSE LÉGALE** (L'administrateur provisoire doit avoir sa résidence légale en Belgique)

RUE ..... N° ..... BTE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

RÉSIDENCE FISCALE  BELGIQUE  AUTRE ..... SI AUTRE, CODE TIN<sup>(1)</sup> .....

**ADRESSE COURRIER** (Si différente de l'adresse légale)

Tout document relatif au compte sera envoyé uniquement à l'administrateur provisoire

RUE ..... N° ..... BTE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

PAYS .....

PROFESSION ..... SECTEUR .....

GSM\* ..... TÉL. PRIVÉ\* .....

TÉL. PROFESSIONNEL\* ..... E-MAIL\* .....

\* L'un de ces champs doit obligatoirement être complété

**ÉTAT CIVIL**  MARIÉ(E)  CÉLIBATAIRE  COHABITANT(E) LÉGAL(E)  SÉPARÉ(E)  VEUF(VE)

NOM DU CONJOINT ..... PRÉNOM .....

### FONCTION POLITIQUE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, toute personne exerçant une fonction politique est invitée à compléter les champs ci-dessous.

Exercez-vous ou avez-vous exercé un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international? <sup>(2)</sup>  OUI  NON

Si oui, quel est (était) le titre de votre fonction ? .....

Est-ce le cas pour l'un de vos parents, enfants ou votre conjoint ?  OUI  NON

Si oui, quel est (était) le titre de la fonction ? .....

<sup>(1)</sup> Plus d'informations sur [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/tin/tinByCountry.html](https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html)

<sup>(2)</sup> En tant que chef d'Etat, ministre, parlementaire, président de partis politiques représentés au sein d'un gouvernement, haut fonctionnaire de l'Etat (pouvoir judiciaire ou exécutif - y compris l'armée, dirigeant d'entreprises publiques d'importance nationale, haut responsable politique ou haut fonctionnaire d'organisation internationale ou supranationale, telles que l'U.E., l'OTAN, ...).

Nous vous demandons de compléter l'ensemble des champs de cette page.

L'absence de certaines informations peut engendrer un délai supplémentaire dans l'ouverture de vos comptes.

### 3. COMPTE ET SERVICES

#### COMPTE À VUE

Un compte à vue gratuit est automatiquement ouvert dès l'ouverture d'un compte d'épargne.

JE SOUHAITE ÉGALEMENT OUVRIR UN COMPTE À VUE EN DOLLAR.

#### COMPTES D'ÉPARGNE<sup>(1)</sup> en euro

Nous souhaitons ouvrir un compte d'épargne

**FORTUNEO PLUS** : une formule à taux de base élevé si vous souhaitez accéder régulièrement à votre épargne.

**FORTUNEO PLUS FIDELITY** : une formule à prime de fidélité élevée réservée à l'épargne que vous n'utiliserez pas pendant au moins 12 mois.

L'ouverture et la clôture des comptes est gratuite. Vous ne payez en outre aucuns frais de gestion. Vous trouverez ci-joint l'ensemble de nos tarifs.

#### COMPTE-TITRES<sup>(2)</sup>

JE SOUHAITE OUVRIR UN COMPTE-TITRES

Caractéristiques et conditions des tarifs de courtage mentionnées dans la Tarification Fortuneo Belgium en vigueur, susceptibles d'évolution ou de modification. L'ensemble de la tarification, y inclus les frais de courtage, s'applique.

<sup>(1)</sup> Comptes d'épargne réglementés. Modalités et fiscalité selon la législation en vigueur. Taux selon conditions tarifaires Fortuneo Belgium en vigueur et susceptibles d'évolution.

<sup>(2)</sup> Toute ouverture de compte-titres dans les livres de Fortuneo Belgium est assorti(e) de l'ouverture d'un compte à vue. Dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur, vous êtes invité(e) à compléter un questionnaire Mifid dès l'ouverture du compte et avant le premier passage d'un ordre dans un produit d'investissement financier. Ce document est disponible dans la partie sécurisée de notre site (internet banking) ou dans la rubrique "Documentation". Sans ce document complété de manière exhaustive et dûment signé, aucune transaction ne pourra être introduite sur notre site ou transmise par téléphone.

### 4. EXTRAITS DE COMPTES

L'ADMINISTRATEUR PROVISoire SOUHAITE CONSULTER LES EXTRAITS DE COMPTES EN LIGNE GRATUITEMENT.

L'ADMINISTRATEUR PROVISoire SOUHAITE RECEVOIR LES EXTRAITS DE COMPTES PAR COURRIER.

L'envoi des extraits de compte par courrier coûte 1,5€ par extrait (frais de port inclus) selon la tarification en vigueur.  
Ce montant sera prélevé annuellement.

Fréquence:  Journalière       Hebdomadaire       Mensuelle  
 Trimestrielle       Semestrielle       Annuelle

Nous vous demandons de compléter l'ensemble des champs de cette page.

L'absence de certaines informations peut engendrer un délai supplémentaire dans l'ouverture de vos comptes.

## 5. ATTESTATION ET SIGNATURES

L'administrateur provisoire certifie que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et exacts et reconnaît :

- avoir pris connaissance, avant tout engagement de sa part, des Conditions Générales et Conditions Tarifaires (ou Tarification) de Fortuneo Belgium applicables en vigueur, l'ensemble des documents étant disponibles sur le site de Fortuneo Belgium;
- accepter sans réserve les Conditions Générales et Tarification de Fortuneo Belgium;
- que le compte sera bloqué selon les limites imposées par l'ordonnance.

L'administrateur provisoire s'engage à respecter les droits qui lui sont conférés dans l'ordonnance du Tribunal.

### L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Conformément à la réglementation en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent document ou ultérieurement, à l'occasion de la relation contractuelle, peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé par Fortuneo Belgium - Succursale belge d'Arkéa Direct Bank et/ou ses prestataires. Elles peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale par Fortuneo Belgium - Succursale belge d'Arkéa Direct Bank ou toutes sociétés du groupe auquel elle appartient ou des partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant à leur usage à des fins de prospection commerciale, des données vous concernant, en écrivant à Fortuneo Belgium, Lega Officer, Boulevard du Souverain 100 – 1170 Bruxelles. Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter aux Conditions Générales Fortuneo Belgium.

### Avez-vous répondu à toutes les questions et joint tous les documents et justificatifs demandés ?

Tous les champs de ce document sont obligatoires pour le traitement de votre demande.

.....

#### **Vous avez une question à propos de ce formulaire ?**



Contactez-nous au numéro **02/225.19.19**. Notre Service Clients est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h.

## Fortuneo Plus

commercialisé par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), filiale de Crédit Mutuel Arkéa

### Informations clés pour l'épargnant

Fortuneo Plus est un "compte d'épargne réglementé" ou un "dépôt d'épargne réglementé"<sup>1</sup>: on ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus (voir point 4). Cette fiche doit vous être fournie lors de l'ouverture du compte. Lisez-la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.

#### 1. Conditions

- L'ouverture peut se faire sur demande dans votre agence bancaire ou sur le site internet de la banque
- Compte réservé à un usage internet
- Dépôt minimum : 0 euro dépôt maximum : 1.000.000 euros
- Vous pouvez consulter le solde de votre compte et les opérations effectuées via extraits de compte ou web banking
- Votre compte ne peut pas présenter un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge)

#### 2. Rémunération du compte

**Intérêt de base: 0,10%**

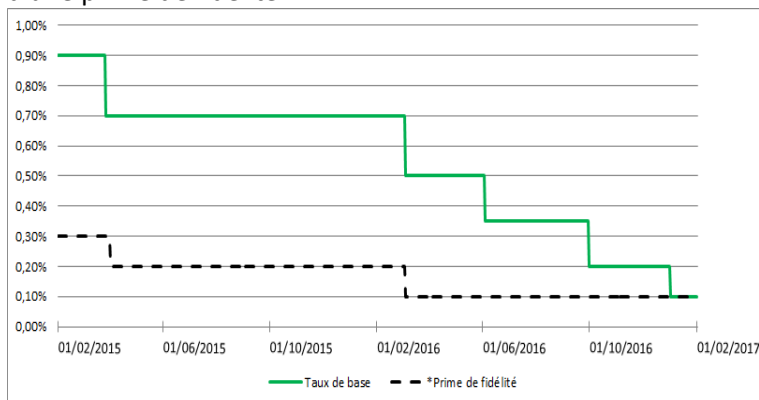
(sur base annuelle)

**Prime de fidélité: 0,10%**

(sur base annuelle)

**L'intérêt de base** est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Le tarif de l'intérêt de base peut être modifié par la banque à tout moment. Les taux d'intérêts de base du passé ne présentent aucune garantie pour les taux futurs.

La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une prime de fidélité.



**\*La prime de fidélité** n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 12 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement. La prime de fidélité acquise sur les montants de minimum 500 euros qui sont transférés à partir de ce compte d'épargne réglementé et vers un autre compte d'épargne réglementé dont vous êtes également le titulaire dans la même banque reste acquise dans une limite de trois transferts par an.

Le jour suivant celui de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 12 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié par la banque à tout

<sup>1</sup> Qui satisfait aux conditions visées par l'article 2 de l'AR/CIR 92.

moment. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 12 mois.

Si le montant en dépôt est supérieur au dépôt maximum, la rémunération, sur base annuelle, sera de 0,05% pour le taux de base et de 0,10% pour la prime de fidélité.

L'intérêt de base est versé sur votre compte en date valeur du 1er janvier ou lors de la clôture du compte. La prime de fidélité déjà acquise est versée sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre ou lors de la clôture du compte.

**Attention:** Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Il est donc important de connaître la date d'acquisition de la prime de fidélité, du moins pour les sommes importantes. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

### 3. Frais

- ✓ Frais de gestion:
  - ouverture : gratuit
  - fermeture : gratuit
  - décompte annuel : gratuit
- ✓ Assurance éventuelle : pas d'application
- ✓ Coûts d'envoi de courrier et autres coûts:
  - Extraits de compte par la poste: 1,50 euros par extrait et par compte (prélevés le 31/12)
  - Extraits de compte par internet banking: gratuit

### 4. Fiscalité

Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts (à concurrence d'un plafond de 1.880 EUR pour l'année de revenus 2017) perçus par compte, par personne physique résidente en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts aux noms de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 3.760 EUR pour l'année de revenus 2017).  
Le précompte mobilier est de 15% pour tout intérêt qui dépasse le plafond. Il est retenu à la source automatiquement par votre banque. Si vous disposez de plusieurs comptes d'épargne, vous êtes tenu de mentionner dans votre déclaration fiscale les intérêts perçus au-delà du plafond et qui n'ont pas été soumis au précompte mobilier.

### 5. Autres informations

- ✓ Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par la loi, vous pouvez retirer votre argent à tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut donc pas être utilisé comme un compte à vue. Demandez conseil à votre banque.
- ✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne et par banque. Fortuneo Bank est affiliée au système légal obligatoire Français de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'information sur ce système de protection sur le site internet : [www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr)
- ✓ Le règlement complet de la banque en matière de compte d'épargne peut être obtenu ou consulté gratuitement <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>
- ✓ Cette fiche peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>
- ✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Quality Officer, Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de Médiation Banques - Crédit - Placement ([www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)).
- ✓ Quel compte et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: [www.wikifin.be](http://www.wikifin.be)



## Fortuneo Plus Fidelity

commercialisé par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), filiale de Crédit Mutuel Arkéa

### Informations clés pour l'épargnant

Fortuneo Plus Fidelity est un "**compte d'épargne réglementé**" ou un "**dépôt d'épargne réglementé**"<sup>1</sup>: on ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus (voir point 4). Cette fiche doit vous être fournie lors de l'ouverture du compte. Lisez-la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.

#### 1. Conditions

- L'ouverture peut se faire sur demande dans votre agence bancaire ou sur le site internet de la banque
- Compte réservé à un usage internet
- Dépôt minimum : 0 euro dépôt maximum : 1.000.000 euros
- Vous pouvez consulter le solde de votre compte et les opérations effectuées via extraits de compte ou web banking
- Votre compte ne peut pas présenter un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge)

#### 2. Rémunération du compte

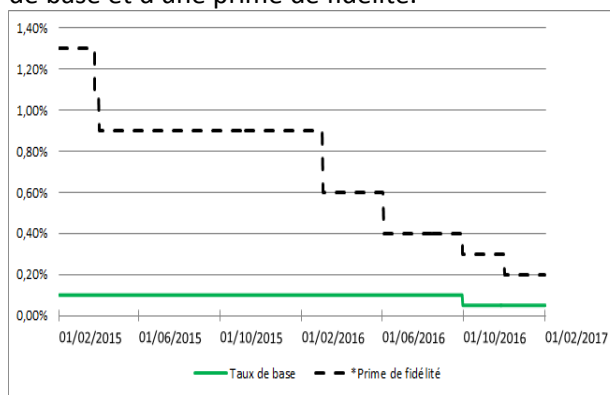
Intérêt de base: 0,05% (sur base annuelle)

Prime de fidélité: 0,20% (sur base annuelle)

**L'intérêt de base** est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Le tarif de l'intérêt de base peut être modifié par la banque à tout moment.

Les taux d'intérêts de base du passé ne présentent aucune garantie pour les taux futurs.

La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une prime de fidélité.



**La prime de fidélité** n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 12 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement. La prime de fidélité acquise sur les montants de minimum 500 euros qui sont transférés à partir de ce compte d'épargne réglementé et vers un autre compte d'épargne réglementé dont vous êtes également le titulaire dans la même banque reste acquise dans une limite de trois transferts par an.

Le jour suivant celui de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 12 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié par la banque à tout moment. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 12 mois.

<sup>1</sup> Qui satisfait aux conditions visées par l'article 2 de l'AR/CIR 92.

Si le montant en dépôt est supérieur au dépôt maximum, la rémunération, sur base annuelle, sera de 0,05% pour le taux de base et de 0,20% pour la prime de fidélité.

L'intérêt de base est versé sur votre compte en date valeur du 1er janvier ou lors de la clôture du compte. La prime de fidélité déjà acquise est versée sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1er octobre ou lors de la clôture du compte.

**Attention:** Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Il est donc important de connaître la date d'acquisition de la prime de fidélité, du moins pour les sommes importantes. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

### 3. Frais

- ✓ Frais de gestion:
  - ouverture : gratuit
  - fermeture : gratuit
  - décompte annuel : gratuit
- ✓ Assurance éventuelle : pas d'application
- ✓ Coûts d'envoi de courrier et autres coûts:
  - Extraits de compte par la poste: 1,50 euros par extrait et par compte (prélevés le 31/12)
  - Extraits de compte par internet banking: gratuit

### 4. Fiscalité

Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts (à concurrence d'un plafond de 1.880 EUR pour l'année de revenus 2017) perçus par compte, par personne physique résidente en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts aux noms de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 3.760 EUR pour l'année de revenus 2017).

Le précompte mobilier est de 15% pour tout intérêt qui dépasse le plafond. Il est retenu à la source automatiquement par votre banque. Si vous disposez de plusieurs comptes d'épargne, vous êtes tenu de mentionner dans votre déclaration fiscale les intérêts perçus au-delà du plafond et qui n'ont pas été soumis au précompte mobilier.

### 5. Autres informations

✓ Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par la loi, vous pouvez retirer votre argent à tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut donc pas être utilisé comme un compte à vue. Demandez conseil à votre banque.

✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne et par banque. Fortuneo Bank est affiliée au système légal obligatoire français de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet : [www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr)

✓ Le règlement complet de la banque en matière de compte d'épargne peut être obtenu ou consulté gratuitement <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>

✓ Cette fiche peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>

✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Quality Officer, boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de Médiation Banques - Crédit - Placement ([www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be)).

✓ Quel compte et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: [www.wikifin.be](http://www.wikifin.be)